

# Jeunes réfugiés sahraouis jouant au football au camp de Smara (Algérie).

### Environnement opérationnel

Les mouvements migratoires mixtes, composés de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'autres migrants, notamment originaires de l'Afrique sub-saharienne, ont eu un impact sensible sur l'environnement de protection en Afrique du Nord. Si la plupart des migrants sont à la recherche de meilleurs débouchés économiques, certains ont besoin de protection internationale.

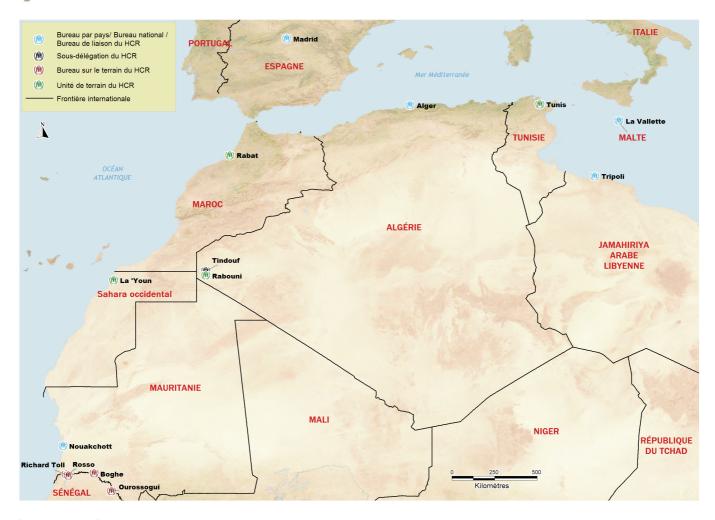
Hormis la Jamahiriya arabe libyenne – qui est signataire de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique – tous les États nord-africains ont ratifié la Convention de 1951 sur les réfugiés et le Protocole de 1967. Cependant, ils ne disposent généralement pas de systèmes d'asile nationaux, et les politiques et les pratiques en matière d'asile sont dominées par des préoccupations sécuritaires ou d'une autre nature. Seule la Mauritanie a adopté une législation nationale sur l'asile et mis en place une procédure de détermination du statut de réfugié conforme aux normes internationales.

Les évolutions positives à l'œuvre en Mauritanie contribuent au renforcement de l'espace d'asile dans le pays. Des améliorations sont actuellement apportées au système d'asile afin de le rendre pleinement conforme aux normes internationales. Parallèlement à ce processus, le rapatriement des Mauritaniens réfugiés au Sénégal se poursuit et devrait s'achever à la fin de l'année 2009. En 2010, le HCR se consacrera à des activités destinées à faciliter la réintégration des rapatriés.

Longueur de l'exil, absence de solutions durables, exposition incessante à un climat très rude et dépendance vis-à-vis de l'aide internationale - telles sont les principales caractéristiques de la situation humanitaire des réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf, en Algérie. L'évaluation des besoins globaux réalisée dans les camps a fait apparaître de graves lacunes dans la prise en charge des besoins des réfugiés par la communauté internationale. Parmi ces lacunes, citons les taux élevés d'anémie et de malnutrition, en particulier chez les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes, en raison de la gamme limitée d'aliments disponibles, la faible quantité de tentes et le manque de possibilités d'autosuffisance. Les réfugiés endurent une longue période de séparation, étant éloignés des membres leur famille demeurés sur le territoire du Sahara occidental, et sont totalement tributaires de l'aide humanitaire

En Jamahiriya arabe libyenne, les autorités renforcent leur contrôle sur le flux de migrants qui traversent le pays. Des centaines de migrants et de demandeurs d'asile originaires de divers pays africains, interceptés en haute mer et dans les eaux territoriales de pays européens, ont été renvoyés en Jamahiriya arabe libyenne ; ces retours forcés ont abouti à un renforcement des contrôles aux frontières, accompagné de mises en détention de migrants clandestins et de restrictions entravant l'accès aux procédures d'asile.

### Afrique du nord



### Stratégie

Parmi les défis que le HCR doit relever en Afrique du Nord, les principaux consistent à répondre aux besoins des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence en matière de protection et d'aide humanitaire, à mettre en place des systèmes d'asile nationaux efficaces et à encourager une gestion régionale des mouvements migratoires mixtes qui tienne compte des besoins de protection.

Pour s'attaquer à ces problèmes, le HCR entend :

- dispenser une assistance essentielle et des services élémentaires aux réfugiés, en premier lieu dans les camps de Tindouf (Algérie);
- encourager toutes les parties concernées à donner leur accord au renforcement du programme de mesures de rétablissement de la confiance, afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires des visites organisées entre les réfugiés des camps et les membres de leur famille vivant au Sahara occidental;
- garantir l'accès à des procédures d'asile adéquates au moyen de mécanismes d'enregistrement, de profilage et de collecte de données améliorés, permettant une connaissance plus précise des flux migratoires mixtes et des itinéraires qu'ils empruntent;
- appuyer la mise en place de systèmes d'asile nationaux au travers de formations ciblées et de discussions sur des politiques et des activités de planification conjointes;
- étendre les partenariats avec les États, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et les institutions de la société civile afin de promouvoir des stratégies régionales de gestion des mouvements mixtes qui tiennent compte des besoins de protection;

- plaider en faveur des personnes qui ont besoin de protection au sein des flux migratoires mixtes et diffuser des informations sur les dangers des migrations clandestines;
- étudier les moyens de coopérer avec les autorités sur la question du rapatriement des personnes qui n'ont pas besoin de protection;
- épauler la Mauritanie dans ses efforts pour réintégrer ses ressortissants à leur retour d'exil.

### Contraintes

Les politiques et les pratiques des États sont dominées par des préoccupations sécuritaires, tandis que la propagation de l'extrémisme entrave l'action de protection et d'assistance en faveur des réfugiés. Parmi les autres contraintes, citons la faiblesse ou l'inexistence des institutions nationales d'asile, le manque de stratégies nationales ou régionales pour gérer les mouvements migratoires mixtes et l'absence de solution politique pour régler la situation au Sahara occidental. Le HCR doit faire face à un problème supplémentaire dans la région, à savoir le renvoi en Jamahiriya arabe libyenne de centaines de demandeurs d'asile qui cherchent à atteindre l'Europe.

### Opérations |

Les opérations du HCR en **Algérie** sont décrites dans un chapitre distinct

En **Jamahiriya arabe libyenne**, le HCR offre des indemnités de subsistance, un logement, une assistance médicale et un appui éducatif et juridique aux membres les plus nécessiteux d'une population composée d'une dizaine de milliers de réfugiés et de

demandeurs d'asile urbains, principalement originaires d'Érythrée, de Somalie et d'autres pays africains, ou palestiniens. Le Haut Commissariat assure également une orientation psychosociale et des formations professionnelles à leur intention, tout en offrant un appui pour des stages d'apprentissage et des microcrédits.

Dans le même temps, le HCR continue à rechercher des solutions durables. Au titre d'un accord de partenariat conclu avec l'International Centre for Migration Policy Development, l'Organisation internationale pour la paix, l'assistance et les secours (une ONG libyenne de premier plan) et le Conseil italien pour les réfugiés, le HCR met en place des mécanismes d'accueil et d'examen et de sélection pour les personnes interceptées au cours de leur voyage vers l'Europe. Ces mécanismes servent notamment à prodiguer une aide essentielle et à intervenir pour obtenir la libération de personnes qui ont été placées en détention et qui ont besoin de protection.

Un accord de partenariat conclu en mai 2009 par le HCR et l'Association nationale pour le travail bénévole des jeunes devrait contribuer à l'amélioration de la protection dans le pays.

Le Maroc est un pays de transit pour des milliers de migrants et de demandeurs d'asile en provenance de l'Afrique sub-saharienne et d'ailleurs. Quoique signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, le Maroc n'a pas encore adopté de législation nationale sur les réfugiés ni institué de procédures d'asile conformes aux normes internationales. Dans ce contexte, la difficulté pour le HCR consiste à garantir la protection des réfugiés mêlés à des mouvements migratoires.

En 2010, le Haut Commissariat conduira la détermination de statut de réfugié pour un nombre important de demandeurs d'asile et prodiguera une aide – portant sur les vivres, le logement, les soins médicaux, l'éducation, l'orientation juridique et les activités génératrices de revenus – aux réfugiés qui ont des besoins particuliers. Il encouragera également la mise en place d'un régime d'asile global, à l'échelle nationale, au moyen d'activités de renforcement des capacités consistant notamment à former les organes de maintien de l'ordre, les fonctionnaires de l'administration, les magistrats et les institutions de la société civile au droit des réfugiés.

La **Mauritanie** demeure un lieu de passage important pour les migrants originaires d'Afrique sub-saharienne qui tentent de rallier l'Europe. En 2010, le HCR prodiguera son aide aux familles et aux individus qui ont des besoins particuliers au sein d'une population d'un millier de réfugiés urbains. Le Haut Commissariat facilitera également le renforcement des capacités institutionnelles et procédurales, notamment en mettant ses compétences techniques à disposition, en assurant des formations et en prodiguant des conseils pour appuyer les procédures nationales d'asile.

Le Haut Commissariat entend veiller à la pérennité des rapatriements librement consentis des réfugiés mauritaniens. À la fin de l'année 2009, les quelque 12 800 réfugiés restants auront soit regagné la Mauritanie, soit trouvé une autre solution durable, principalement par le biais de l'intégration sur place dans leurs pays d'asile respectifs. Le HCR épaulera les efforts du Gouvernement à cet égard en assurant des services dans les secteurs du logement, des soins médicaux, de l'eau et de l'assainissement, et en exécutant des projets axés sur l'éducation et les activités génératrices de revenus.

Au **Sahara occidental**, conformément à la résolution 1282 (1999) et aux résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité, le HCR exécute un programme de mesures de rétablissement de la confiance destiné à faciliter les contacts de personne à personne

entre les réfugiés sahraouis hébergés dans les camps de Tindouf, en Algérie, et les membres de leur famille résidant au Sahara occidental.

Ce programme est mis en œuvre en collaboration avec la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Il permet d'organiser des visites familiales dans les deux sens et de mettre à la disposition des réfugiés un service téléphonique gratuit pour appeler leurs proches au Sahara occidental. Ces mesures ont eu un effet bénéfique sur le bien-être psychosocial des bénéficiaires, dont beaucoup sont séparés de leur famille depuis plus de trente ans.

Quelque 41 000 Sahraouis, résidant aussi bien dans les camps de réfugiés que sur le territoire, se sont inscrits au programme de visites familiales. Cependant, en raison du coût élevé du transport aérien et de la faible capacité de l'appareil concerné, seules 8 568 personnes, dont 56 pour cent de femmes, ont bénéficié de ces visites depuis le lancement du programme en 2004. Au cours de la même période, plus 113 000 appels téléphoniques gratuits, dont 60 pour cent émanant de femmes, ont été effectués.

Pour mieux répondre aux besoins des communautés sahraouies vivant dans les camps et sur le Territoire, le HCR cherche à accroître le programme en 2010. Sous réserve de l'accord des parties concernées et de la disponibilité des fonds, cette augmentation portera sur : 1) le recours aux transports par route pour les visites familiales ; 2) l'organisation de visites dans les deux sens pour les grands événements familiaux, tels que les mariages et les enterrements ; 3) l'organisation de colonies de vacances réunissant des jeunes des camps et du Territoire. Une proposition en ce sens a été soumise aux parties concernées et l'appui de la communauté internationale est sollicité.

Ces mesures de rétablissement de la confiance s'avèreront sans doute d'une importance primordiale pour la réintégration des réfugiés dans leurs communautés d'origine lorsqu'une solution politique aura été apportée à la question du Sahara occidental.

En **Tunisie**, le HCR assure la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat et, en l'absence de législation et de procédures nationales d'asile, cherche à garantir le respect des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le Haut Commissariat encourage l'autosuffisance par la formation professionnelle et fournit des allocations mensuelles aux réfugiés de longue date pour leur permettre de subvenir à leurs besoins essentiels en matière d'alimentation, de logement, de soins médicaux et d'éducation. Le HCR vient en aide à plus d'une centaine de réfugiés résidant en milieu urbain et s'efforce de réinstaller les personnes qui ont des besoins de protection particuliers.

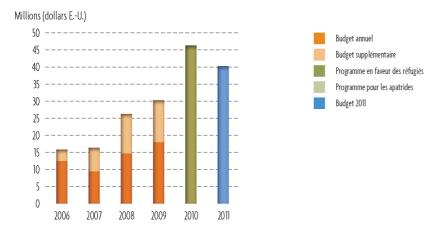
### Informations financières

Les budgets en Afrique du Nord sont demeurés relativement stables au cours des dernières années. Le HCR a en outre géré un certain nombre de programmes supplémentaires, en rapport avec les migrations mixtes, les mesures de rétablissement de la confiance et le rapatriement des Mauritaniens réfugiés au Sénégal et au Mali.

Le budget pour l'Afrique du Nord en 2010 est supérieur à 46 millions de dollars E.-U. Cette hausse s'explique principalement par la nécessité de répondre à des besoins non satisfaits, en particulier en Algérie. Ces insuffisances ont été décelées dans le cadre de l'évaluation des besoins globaux et de la proposition d'augmentation des mesures de rétablissement de la confiance.

# Afrique du nord

## Budget pour l'Afrique du Nord en 2006 – 2011



### Budget pour l'Afrique du Nord (dollars E.-U.)

|  |                         | 2010   |  |            |            |
|--|-------------------------|--|--|------------|------------|
| PAYS   | BUDGET 2009<br>RÉVISÉ ¹ | PROGRAMME<br>EN FAVEUR DES<br>RÉFUGIÉS<br>PILIER 1 | PROGRAMME<br>POUR LES<br>APATRIDES<br>PILIER 2 | TOTAL      | 2011       |
| Algérie  | 9 897 416               | 18 106 749   | 0  | 18 106 749 | 18 126 800 |
| Jamahiriya arabe libyenne                                    | 4 204 196               | 5 405 723  | 0  | 5 405 723  | 5 405 700  |
| Maroc  | 1 955 030               | 2 550 253  | 0  | 2 550 253  | 2 550 300  |
| Mauritanie   | 8 009 944               | 7 842 600  | 22 350   | 7 864 950  | 1 750 100  |
| Sahara Occidental (Mesures de consolidation de la confiance) | 4 114 811               | 11 797 442   | 0  | 11 797 442 | 11 797 400 |
| Tunisie  | 882 261                 | 611 758  | 0  | 611 758    | 611 800    |
| Activités régionales   | 1 041 660               | 0  | 0  | 0          | 0          |
| TOTAL  | 30 105 318              | 46 314 525   | 22 350   | 46 336 875 | 40 242 100 |

 $<sup>^{\</sup>rm I}$  Inclut les besoins pour les programmes supplémentaires d'un montant de 12 678 379 dollars E.-U.